

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2023-97

Date de la convocation : 16/11/2023

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 18

Le vingt-trois novembre deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION et Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoit SINGLIT et Bruno VALET.

Représentés : M. Dominique DANNAUX donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANIMATION LEADER 2024

Vu la délibération n°DC2020/55 du conseil communautaire du 09/09/2020 confiant délégation au Bureau pour notamment la validation et l'autorisation de demande de subventions pour des emplois permanents inscrits au tableau des effectifs ;

Vu la délibération n°DC2022-86 du 08/09/2022 de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise validant le dossier de candidature de l'Argonne Ardennaise pour la programmation LEADER 2023-2027 et approuvant la candidature de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2023-71 du 03/07/2023 de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise validant le portage juridique et financier du programme LEADER 2023-2027 et instituant le GAL de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2023-72 du 03/07/2023 de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise approuvant la stratégie LEADER et la convention du GAL de l'Argonne Ardennaise ;

Considérant que le dossier de l'Argonne Ardennaise a été retenu au titre de LEADER 2023/2027 ;

Considérant que l'animation du programme LEADER est éligible aux fonds européens ;

.../...

Le Bureau, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le plan de financement de l'ingénierie LEADER au titre de l'année 2024 tel que figurant ci-après :

Budget prévisionnel 2024 « Animation et fonctionnement »		
Dépenses	Frais de rémunération (2 chargés de mission)	81 531,80 €
	Frais de formation	4 280,00 €
	Frais de déplacement	5 193,80 €
	Frais de structure	1 926,00 €
	Equipement et matériel	477,00 €
	Frais d'information et de promotion	6 323,06 €
	Sous-Total	99 731,66 €
Recettes	Autofinancement	19 946,33 €
	LEADER	79 785,33 €
	Sous-Total	99 731,66 €

- De CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoit SINGLIT